vaient accepter aucun changement devant augmenter nos difficultés et sjouter au fardeau de nos dépenses,-résultat devant découler de ce projet; car dans les élections du Haut-Canada, ce dont on se plaignait le plus, c'étaient les fortes dépenses auxquelles nous avons été forcés de subvenir sous différents gouvernement, et par l'influence de la province inférieure. (Ecoutez! écoutez!) Je ne puis croire, M. l'ORATEUR, que des députés à cette chambre, sous la constitution actuelle, feront à cette constitution des changements que n'ont pas demandé leurs mandataires, sans d'abord les leur soumettre. Il n'a pas été question de ces changements aux élections, et le peuple semble croire qu'il a droit d'être consulté; l'apathie qu'il montre ici et là n'est pas non plus une preuve qu'il soit en faveur du projet. Il est vrai qu'on l'a dit généralement favorable à cette mesure, et l'on cite une récente assemblée tenue à Toronto comme établissant cette preuve. Les hon. députés de Lambton et de Kent assistaient à cette assemblée, et ils ont dit, ce qu'ils croyaient sans doute, que ceux qui la composaient étaient des personnes très distinguées. (On rit.) Et parce que des personnes distinguées se sont trouvées là et que des résolutions ont été adoptées en faveur de la confédération, on a immédiatement conclu que tout le pays consentait au projet; cependant, on ne doit pas oublier que cette assemblée a été organisée par des jeunes gens, de talents il est vrai, mais enthousiastes, -lesquels se sont associés pour former ou réorganiser une société réformiste,-et que cette assemblée ne se composait que de ces jeunes gens et de leurs amis politiques, et non de citoyens de Toronto réunis à l'effet de décider si le projet devait ou non être adopté. On ne saurait donc prétendre qu'une asseuiblée ainsi composée ait été l'expression véritable de l'opinion du peuple de Toronto; le seul fait de savoir qu'un assistant a fait rire de lui en proposant que le projet de confédération fut soumis au peuple, suffit pour mettre à néant cette prétention. Est-il à présumer qu'une proposition de cette sorte eut été reque par des rires, si l'assemblée n'eut pas été entièrement composée do partisans de la confédération? (Rcoutes! écoutes!) Et si vous lisez le compte-rendu des discours prononcés à cette assemblée, vous verrez qu'ils ne contiennent presque rien à l'égard du vrai mérite du projet; vous y verrez ce langage ampoulé que vous entendez en cette chambre à propos des grands et

glorieux résultats que cette mesure doit produire. (Ecoutez! écoutez!) De sa mise à exécution, et des avantages ou désavantages qu'elle vaudra au peuple, il n'en a pas été dit un mot dans un langage modéré, et, comme à cette assemblée, nous avons vu ici des hon. membres discuter cetto question dans un style outré. (Ecoutez! écoutez!)

L'HON. M. McDOUGALL—Les différents discours prononcés sur ce sujet par l'hon. préopinant m'ont fait comprendre qu'il préférerait une union législative, et qu'il voterait pour un changement dans ce sens.

M. M. C. CAMERON—C'est vrai.
L'Hon. M. McDOUGALL—Eh bien!
alors, j'aimerais à savoir sur quelle autorité
il s'appuierait pour voter en faveur d'une
union législative plutôt que d'une union
fédérale, et d'où il infère que le peuple soit
en faveur de la première? (Ecoutez! écoutez!)

M. M. C. CAMERON—Lorsque j'ai dit que je voterais pour une union législative, cela n'impliquait pas que je fusse prêt à adopter ce système sans qu'il fut d'abord soumis au peuple. (Ecoutez! écoutez!) On a dit que les provinces inférieures ne voulaient pas d'une union législative; cependant, un ami vient justement de me passer un discours prononcé par le Dr. Tupper, de la Nouvelle-Ecosse, dans lequel ce monsieur se déclare en faveur d'une union législative.

L'Hon. M. BROWN — Je comprends facilement qu'à une assemblée tenue à Halifax au sujet de l'union des provinces maritimes, le peuple de cette cité se soit montré en faveur d'une union législative, car Halifax devait être la capitale de l'union projetée; mais je n'ai non plus aucun doute que dans ces provinces il s'en trouve qui soient plutôt en faveur d'une union législative que fédérale.

M. M. C. CAMERON—Dans la correspondance mise devant cette chambre, au sujet d'une union des provinces maritimes, je me souviens que les mots employés étaient "union législative" et on ne voit pas qu'il soit question du peuple de ces provinces comme désirant l'union fédérale plutôt que législative. Dans cette correspondance, je pense que les mots employés sont "union fédérale, et je crois que c'est là l'espèce d'union que ces hou. messieurs auraient dû, dans l'intérêt de ce pays, s'efforcer d'obtenir. Mais parce que quinze ou seize personnes qui ont bâclé cette constitution à l'aide d'un si